

Je soutiens, toutefois, que la politique nationale à cet égard, telle qu'élaborée par le gouvernement fédéral, est désuète et doit être révisée si nous voulons poursuivre cette discussion d'une manière équitable. Voilà pourquoi la répartition des recettes tirées de la taxe à l'exportation est très importante pour les deux provinces que j'ai mentionnées. Je peux imaginer ce que les députés ontariens diraient si nous prenions toutes les recettes fiscales provenant de l'industrie manufacturière et déclarions que nous allions fixer un prix pour tout le pays pour nous assurer qu'il se maintienne à un certain niveau afin que les cultivateurs de l'Ouest sachent, en achetant de l'acier, qu'ils le paieraient \$1.50 ou \$2 la tonne parce qu'il est produit au Canada et qu'ils n'auraient pas à payer la différence entre les prix sur les marchés international et canadien.

Si un droit d'exportation était imposé et que ce droit soit utilisé entièrement à favoriser le développement de cette province, j'imagine le tollé général de la part des députés ontariens de ce parti-ci, de ce parti-là et de n'importe quel autre parti. Aussi les députés de l'Ouest expriment-ils leur inquiétude au sujet de la répartition de cet argent de la taxe d'exportation du pétrole. C'est une inquiétude générale au sujet de l'une de nos ressources, quelle que soit la province. Je me suis donc réjoui, pour dire vrai, du comportement du ministre des Finances et de la façon dont l'argent sera réparti. Je crois que 50 p. 100 doivent retourner aux provinces productrices. La Saskatchewan utilisera sans aucun doute sa part pour exploiter ses ressources. Sans doute l'Alberta fera-t-elle de même, mais je suis moins au courant de la situation de cette province que de celle de la mienne.

Je pense que le gouvernement fédéral agit équitablement en investissant ses 50 p. 100 dans la recherche et le développement de l'industrie pétrolière. Les deux provinces productrices sont assurées de ne pas se faire fouler aux pieds dans l'exploitation d'une ressource dont elles ont le bonheur d'être dotées. Le marché international en profitera et ces deux provinces connaîtront une certaine prospérité, je pense.

Il y a un point qui m'inquiète. En Saskatchewan nous avons prévu une propriété et un contrôle publics de l'industrie pétrolière afin que celle-ci devienne un service public pour maintenir l'approvisionnement et la production nécessaires pour répondre aux besoins de la population. Nous aimerions qu'à la conférence le gouvernement fédéral change sa politique et veuille à ce que les approvisionnements d'énergie, qu'il s'agisse d'uranium, de pétrole, de gaz naturel ou de tout autre produit, soient considérés comme services publics à l'usage de tous les Canadiens.

Écoutez-moi bien. La loi formulée et adoptée par l'assemblée législative de la Saskatchewan servira de phare dans la tempête soulevée autour d'une politique pétrolière et énergétique et d'ébauche d'une transformation de l'industrie pétrolière en un service public pour le bien de toute la population. Il faudra, à mon avis, que le gouvernement fédéral—sous quelque bannière politique qu'il se trouve—s'oriente dans cette voie et qu'il traite les ressources pétrolières comme des services publics même si les compagnies pétrolières ne doivent cesser de protester et de

#### *Droits d'exportation du pétrole*

trépigner. C'est la direction que les gouvernements fédéraux devront prendre parce que le public l'exigera pour sa protection.

Je suis content que le ministre ait précisé que 50 p. 100 des recettes de cette taxe d'exportation iront aux provinces productrices. Tout autre commentaire serait superflu. J'ai travaillé en fin de semaine. Le ministre des Finances a sûrement abattu pas mal de travail lui aussi. Je le félicite de son geste, en ce jour de la Noël ukrainienne qui se célèbre dans ma région. J'admire la façon dont il se comporte quand il présente des bills de cette nature à la Chambre. L'étude de ces bills en comité plénier me paraît une bonne façon de procéder et j'espère que cette pratique deviendra courante. Nous avons ainsi étudié l'application de l'impôt sur les gains en capital aux cultivateurs et nous avons constaté qu'un arrangement était possible. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une certaine entente.

L'engagement du ministre au sujet du 50 p. 100 est bien accueilli. J'avais préparé un amendement qui aurait remplacé les «peut» par «devra» et aurait prévu que le ministre devra payer à une province, sur le Fonds du revenu consolidé, une somme calculée par lui conformément au paragraphe 2, mais je le crois sur parole et je m'abstiendrai de proposer l'amendement.

**Des voix:** Le vote.

**M. le vice-président adjoint:** L'article 12 est-il adopté?

(L'article 12 est adopté.)

(L'article 13 est adopté.)

● (1740)

**M. le vice-président adjoint:** L'article 1 est-il adopté?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et les articles 3 à 10 inclusivement?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Je demande le consentement unanime du comité pour supprimer la Partie I du bill, dont les articles 3 à 10 inclusivement, ce qui reviendrait pour le rédacteur à faire de la Partie II la Partie I, et de la Partie III la Partie II.

**M. le vice-président adjoint:** Je suppose que la proposition du ministre suscite le consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président adjoint:** L'article 1 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

**M. le vice-président adjoint:** Le titre est-il adopté?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur le président, je propose qu'on modifie le titre du bill C-245 en retranchant les mots «imposant des droits sur les exportations du pétrole brut du Canada». Je propose qu'on supprime ces mots. Peut-être conviendrait-il que cet amendement soit proposé par mon collègue le ministre du Revenu national. Je conviens avec le député de Peace River que, en tant que ministre de la Couronne, je devrais supprimer ce passage de la recommandation: «imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada».